

pour produire la même quantité de cuir. Par ce nouveau procédé, les tanneurs peuvent gagner quatre mois sur le tems nécessaire pour la fabrication des cuirs forts.

La commission nommée à Trèves pour examiner le cuir qui en est résulté, a constaté que jamais on n'en avait vu d'aussi bon; que chaque paire de souliers pourrait durer deux mois de plus qu'avec du cuir ordinaire; que la peau du col, qui se prête difficilement à la main-d'œuvre, devient forte et élastique comme celle des autres parties.

La myrtille ne doit pas être arrachée, mais coupée avec une serpe, afin d'obtenir la production de la plante les années suivantes. Quand elle est coupée, l'humidité ne peut plus la détériorer, tandis que l'écorce de chêne, une fois mouillée, perd dix pour cent de sa valeur. On laisse sécher la myrtille sur place et on la conduit de là au moulin. Un gros chariot chargé de cette matière sèche, ne revient pas à plus de 1f. 50c. pour la main-d'œuvre.

---

## SOCIÉTÉ POUR L'ENCOURAGEMENT DES SCIENCES ET DES ARTS EN CANADA.

*Hotel de Malhiot, 6 Mars, 1828.*

L'assemblée annuelle de la Société a eu lieu, ce jour, à 7 heures du soir. Le Président ayant pris le fauteuil; la classe du Commerce a fait un rapport sur deux Essais sur l'Agriculture de la province, constatant qu'ils possédaient un mérite à peu près égal, expliquant chacun des pratiques, et entrant dans des détails qui ne sont que partiellement traités par l'autre. En conséquence, la médaille, 1er prix, a été décernée à Valler GUILLET, Notaire public à Yamachiche, pour son Essai, intitulé : *Un petit système d'Agriculture* : et une médaille semblable a été octroyée au Revd. Joseph ABBOTT, A. M. de la montagne d'Yamaska, pour son Essai, intitulé : *A brief view of the advantages and defects of the present system of agriculture in Canada, and the means of improving it in all its departments.*

La médaille, 1er prix, a été décernée à Mr. Joseph SMILLIE, fils, de Québec, pour une gravure de la carte du Vallon de la Rivière St. Jean, rédigée par Wm. HENDERSON, écuyer, soumise à la Société comme le résultat de ses efforts dans l'art; et les remerciemens de la Société lui ont été votés pour le don qu'il en a fait à l'institution.

La Société a décerné une médaille honoraire à J. Fr. BOUCHETTE, écuyer, pour un échantillon d'écriture moulée, à plume de corbeau, qui forme le titre en chef d'un acte provincial.